

# Brevet Informatique et Internet. (B2i)

## Définition et présentation

- Définition

**Le brevet informatique et Internet atteste de la maîtrise d'une des grandes compétences du socle commun de connaissance de l'enseignement obligatoire : La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.**

Pour pallier la fracture numérique, L'Education Nationale dispense à chaque futur citoyen une formation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'assurer l'égalité des chances.

Le B2i est **une attestation** qui comporte 3 niveaux :

- Enseignement Primaire = B2i école
- Enseignement Secondaire = B2i collège (concerne les collèges d'enseignement général ; les Lycées Professionnels et les Centres de Formation des Apprentis et Lycée)  
= B2i Lycée pour les élèves des Lycées d'enseignement général, technique et professionnel.
- Et dans le prolongement C2i Niveau 1 (au + tard en licence)  
C2i Niveau 2 (en master)

## Les textes de références

- La création du B2i par une note de service de la direction de l'enseignement scolaire publiée dans le BOEN n° 42 du 23 novembre 2000
- La validation du B2i dans les lycées d'enseignement général et technique par la note de service du 21 03 2001 (BOEN n) 13 du 23 03 2001)
- La circulaire de préparation de la rentrée 2005 du 15 avril 2005 instaure le B2i niveau 1 et 2
- La circulaire du 9 septembre 2005 concernant les TICE détaille la mise en œuvre du B2i en collège
- La circulaire de préparation de la rentrée 2006 (du 27 03 2006) a pour objectif la maîtrise des TIC
- Arrêté du 14 juin 2006 définit les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i
- La circulaire du 7 novembre 2006 instaure le B2i école, collège et lycée (d'enseignement technique, général et professionnel)
- La circulaire de préparation de la rentrée 2007 (9 01 2007) rend l'application du B2i obligatoire et sa prise en compte pour le diplôme du brevet des collèges
- L'arrêté ministériel du 14 05 2007 met en place le livret personnel des compétences
- L'arrêté du 15 mai 2007 modifie le code de l'enseignement avec la prise en compte du B2i dans l'attribution du brevet des collèges.

Le B2i se compose de 5 Domaines de compétences :

- **Domaine 1** : S'approprier un environnement informatique de travail.
- **Domaine 2** : Adopter une attitude responsable.
- **Domaine 3** : Créer, produire, traiter, exploiter des données.
- **Domaine 4** : S'informer, se documenter.

Document réalisé par Kallirrhoe Septembre 2008

<http://kallirrhoe.canalblog.com/>

- **Domaine 5** : Communiquer, échanger.

Il a pour but:

- de développer l'esprit critique de l'utilisateur face aux résultats des traitements.
- de faire en sorte qu'il les utilise de manière raisonnée et autonome.
- de lui inculquer les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations
- de lui faire percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés.

Sources :

<http://www2.educnet.education.fr/sections/formation/certification/b2i/>

<http://eduscol.education.fr/D0053/accueil.htm>

<http://www.b2i.education.fr/>

## 1) Les compétences documentaires mobilisées

Le cœur du travail pour le ou la documentaliste dans le B2i concerne le domaine N° 4 : S'informer – Se documenter. Le ou la documentaliste peut aussi intervenir dans le domaine N°2 : Adopter une attitude responsable (en incitant les élèves à toujours citer leurs sources, etc...) et dans le domaine N° 5 : Communiquer, échanger.

Pour l'élève, il s'agit de comprendre que les outils de recherches informatiques utilisent des critères de classement et des critères de sélection des informations.

La visée du documentaliste sera d'amener l'élève à **se construire une démarche de recherche autonome**. Pour cela, il devra tenir compte des possibilités des ressources disponibles sur le réseau et il devra surtout être réaliste sur leurs limites.

### *Le B2i collège*

Il énonce un certain nombre de compétences à acquérir par les élèves pour atteindre l'objectif suivant : Chercher et sélectionner des informations pertinentes en prenant en compte les richesses et les limites de l'Internet pour répondre à une demande.

- Savoir rechercher des références de documents à l'aide du logiciel documentaire présent au CDI (Savoir chercher tous les documents possédés par le CDI grâce à BCDI)
- Utiliser les principales fonctions d'un logiciel de navigation sur le web (le paramétrage, gestion des favoris, gestion de l'affichage et de l'impression)
- Utiliser les fonctions principales d'un outil de recherche sur le web (moteur de recherche, annuaire...) et faire des comparaisons entre les résultats obtenus.
- Savoir relever les éléments permettant de connaître l'origine de l'information (identifier les éléments du paratexte : auteur, date, source, ...)
- Sélectionner des résultats lors d'une recherche et donner des arguments pour justifier du choix effectué

### *Le B2i Lycée*

Il vise à faire comprendre aux élèves les critères de classement et de sélection de l'information. Il vise à faire acquérir aux élèves les compétences suivantes :

- Savoir interroger les bases documentaires mises à la disposition de l'élève
- Utiliser les fonctions avancées des outils de recherche sur Internet
- Enoncer des critères de tri de l'information
- Savoir constituer une bibliographie incluant des documents d'origine numérique
- Savoir utiliser des outils de veille documentaire

Document réalisé par Kallirrhoe Septembre 2008

<http://kallirrhoe.canalblog.com/>

Le documentaliste à chaque séance choisi les compétences à évaluer.

Source : [www.educnet.education.fr/](http://www.educnet.education.fr/)

## Les changements pour le documentaliste

B2i incite au développement de nouvelles compétences personnelles.

Il oblige le documentaliste et l'équipe pédagogique à définir de nouvelles stratégies pour permettre aux élèves d'avoir accès à la connaissance. De nouvelles exigences ont été fixées au niveau des savoirs.

Dans les CDI, de nouvelles pratiques se sont mises en place pour permettre à tous les élèves d'avoir accès à l'information, il a fallu développer les pôles multimédias. Le documentaliste se doit prendre en considération les évolutions technologiques et doit envisager la formation des élèves à l'utilisation d'internet. Il a fallu aussi développer les réseaux Intra net pour que le logiciel documentaire du CDI puisse être consulté dans d'autres salles du collège.

Les échanges d'information à distance entre les documentalistes se sont développés et un partage des pratiques et des expériences se diffuse et vient enrichir la pratique pédagogique au sein des CDI.

## Conclusion :

Le B2i est l'affaire de toute l'équipe pédagogique. L'acquisition et la validation des compétences ne dépendent pas seulement du professeur documentaliste. Il repose sur un partenariat entre les professeurs concernés et la définition, par tous les membres de l'équipe, des objectifs et des modalités de travail. Le B2i accompagne les élèves tout au long de leur cursus scolaire de l'école primaire au baccalauréat et se prolonge dans l'enseignement supérieur avec le C2i.